

Inter Invest Capital lance un FIP dédié à l'Outre-mer

Réjane
Reibaud 25/10/2017

Inter Invest Capital annonce le lancement du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 destiné au financement de PME de croissance dans les DOM-COM. Jusque-là réservé aux résidents fiscaux domiens, la loi Egalité réelle Outre-mer du 14 février 2017 a ouvert aux résidents fiscaux métropolitains la possibilité d'investir dans un FIP dédié aux PME ultra-marines et de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 38% de leurs versements, en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans minimum.

Le Groupe Inter Invest dispose de 9 agences localisées sur l'ensemble des DOM-COM. Il indique avoir participé au financement de plus de 17.000 entreprises basées en Outre-mer et compte 1.46 milliard d'euros d'actifs sous gestion à fin 2016. Son 1er FIP Inter Invest a été lancé en 2015. Le FIP Outre-mer Inter Invest n°1 est le quatrième millésime de la gamme avec pour particularité d'être investi sur l'ensemble des DOM et des COM. Il réalisera ses investissements dans des PME exerçant leur activité sur 3 zones économiques distinctes : l'arc Antilles-Guyane, les départements de l'Océan Indien et les collectivités de l'Océan Pacifique.

Le communiqué précise que bien que la réglementation impose que l'actif d'un FIP Outre-mer soit investi au minimum à 70 % dans les entreprises ultra-marines, Inter Invest Capital s'est fixé pour objectif de porter ce ratio à 90%. Afin de diversifier le portefeuille du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 et d'accroître la visibilité de son rendement, les gérants alloueront, par ailleurs, 50% minimum de l'actif sur des obligations convertibles.

Le FIP Outre-mer Inter Invest n°1 étant composé d'instruments financiers d'entreprises non cotées, il présente donc des risques spécifiques, notamment de perte en capital et de liquidité. Il est ouvert à la souscription des particuliers redevables de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31 décembre 2018.